



**Pays  
de  
Grasse**  
communauté  
d'agglomération

**Monsieur Christian ZEDET**

Maire de Saint Cézaire sur Siagne  
Mairie  
Hôtel de Ville  
5, rue de la République  
06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE

Grasse, le 12 mai 2022

**Service  
Aménagement**

Affaire suivie par :  
**Gilles GAVEAU**  
Responsable du service  
Aménagement des  
secteurs à enjeux et  
politique foncière

Tél. : 04.97.05 22 07

**Réf. :  
JV/MF/NC/GG/20797**

Objet : projet de modification n° 3 du PLU de St Cézaire-sur-Siagne –  
Observations de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 21 mars 2022, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification n°3 du PLU de Saint Cézaire-sur-Siagne pour lequel un avis de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est sollicité.

La CAPG étant compétente en matière de Programme Local de l'Habitat, les services de la CAPG ont suivi avec intérêt la modification du PLU portant sur le site « RIVIERA ».

A ce titre, les services de la communauté d'agglomération ont été associés à la préfiguration de la modification n°3 du PLU et je vous en remercie.

Les nouvelles dispositions réglementaires prévues dans cette modification de PLU étant conformes aux échanges préalables organisés entre l'équipe municipale et les services de la CAPG, je vous informe que la Communauté d'agglomération émet un avis favorable à la présente modification du PLU de Saint-Cézaire-sur-Siagne en ce qu'elle permettra de réaliser un programme en mixité fonctionnelle et sociale par la réhabilitation du site RIVIERA resté à l'abandon depuis les années 90.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président,**



**Jérôme VIAUD**

Maire de Grasse  
Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes